



Licenciment pur juste cause?

Par **aniam**, le **29/02/2008** à **15:36**

Je viens d'être licenciée, à quelques jours du terme d'un contrat de vacation avec la Mairie de Bordeaux. La direction allègue le fait que j'ai refusé d'accomplir une tâche. Cette tâche n'était pas prévue dans le contrat et n'avait pas été prévue lors de l'embauche, même oralement. Elle estime que c'est une faute, la directrice ayant communiqué sa version des faits à la DRH de la Mairie. Je voudrais savoir si cela est considéré comme une "faute grave", seule raison, selon le contrat, pour laquelle l'employeur peut mettre fin au contrat. Peut être faudrait-il que je vous donne plus de détails sur la nature de cette tâche et de celles qui m'étaient attribuées des le départ.
Je vous remercie d'avance.
Miriam